



Luxembourg, le 12 SEP. 2023

**Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics**  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
**L-2940 Luxembourg**

**N/Réf.: 106152**

**V/Réf.: 285741 / 047164 // PG \* DIR - 20210110**

Monsieur le Ministre,

Je me réfère à votre requête réceptionnée le 8 juin 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour des travaux de réfection et d'entretien à la voirie de l'Etat du service régional d'Echternach sur des fonds inscrits au cadastre des communes de ROSPORT-MOMPACH et de CONSDORF, sous les numéros 1429/2107, 1432/2108, 1684/2111, 1685/2112, 1693/0, 1692/0, 1190/657, 907/609, 1687/2114 et 1688/2117.

### **Evaluation sommaire des incidences**

Afin de pouvoir trancher en la matière, je vous invite à me soumettre une évaluation sommaire des incidences, établie par un expert agréé en la matière, qui identifie les conséquences possibles du projet sur la zone de protection spéciale « Vallée de la Sûre inférieure » et établit si ce prédit projet risque d'affecter cette zone de manière significative.

A défaut pour l'évaluation sommaire d'écarter tout risque que la zone Natura 2000 concernée soit affectée de manière significative, une évaluation des incidences doit être effectuée conformément à l'article 32 de la prédite loi et du règlement grand-ducal du 1er mars 2019 concernant le contenu de l'évaluation sommaire et le contenu de l'évaluation des incidences prévues par la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

### **Bilan des biotopes**

Sur base des conclusions de la prédite évaluation des incidences et sous condition que tout effet significatif a pu être écarté, votre dossier devra être complété moyennant une identification précise des biotopes protégés à faire élaborer par une personne agréée en la matière ainsi qu'une évaluation des éco-points conformément à la loi modifiée du 18 juillet 2018 et de ses règlements d'exécution du 1er août 2018, étant donné que votre projet entraînera un élargissement du CR118 et par suite une réduction de la surface forestière.

## Plans détaillés

En dernier lieu, je vous prie de bien vouloir compléter votre demande avec des plans d'exécution sur l'envergure de la stabilisation des accotements et de la route.

Dès réception de ces informations, je ne tarderai pas à procéder au traitement de votre demande.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copie pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de ROSPORT-MOMPACH